



## Comité Technique Local du 7 décembre 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel dans les locaux de la Direction de l'Immeuble Brassard, Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par F O DDFiP Pas-de-Calais en la personne de Mme Justine Korkut



### ORDRE DU JOUR :

**Point 1** : Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er septembre 2022 :

Dossier 1 : Création du SGC de Montreuil-sur-Mer par la transformation de la trésorerie de Montreuil-sur-Mer et transfert intégral de l'activité SPL des trésoreries de Campagne-les-Hesdin, Berck-sur-Mer et Le Touquet Paris-Plage.

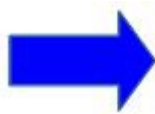
Dossier 2 : Création de Conseillers aux Décideurs Locaux.

Dossier 3 : Création des accueils de proximité

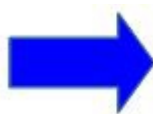
**Point 2** : Fusion du SPFE de Boulogne 1, du SPF de Boulogne 2 et du SPF de Saint-Omer

**Point 3** : Questions diverses

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Les représentants  
CFTC DDFiP  
Pas de Calais



David Kaczmarek, Titulaire, E D R 62

Gabriel Gaillard, Expert, E D R 62



**Point 1 : Nouveau Réseau de Proximité :  
restructurations prenant effet au 1er  
septembre 2022**

**Dossier 1 : Création du SGC de Montreuil-sur-Mer**

Dans le cadre de ses tristes et regrettables projets / décisions sur le N R P, la direction du Pas-de-Calais a décidé de la création du SGC de Montreuil-sur-Mer, issu de la transformation de la trésorerie de Montreuil-sur-Mer en SGC et du transfert intégral des activités SPL des trésoreries de Campagne-lès-Hesdin, Berck et Le Touquet Paris-Plage. La DDFIP utilise le terme transfert intégral, mais, en fait, il s'agit de fermetures simples et définitives...

Les emplois concernés sont définis ci-dessous :

| Structures au 1er janvier                   | CSC et IDIV HC | IDIV CN | A        | B         | C         | TOTAL     | Observations                                                                             |
|---------------------------------------------|----------------|---------|----------|-----------|-----------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CRÉATION DU SGC DE MONTREUIL SUR MER</b> |                |         |          |           |           |           |                                                                                          |
| Trésorerie Montreuil-sur-Mer                | 1              |         | 3        | 6         | 6         | 16        |                                                                                          |
| Trésorerie Campagne-lès-Hesdin              |                | (1)     | (1)      | 5         | 2         | 7         | (1) Les emplois de A+ et de A de la TS de Campagne est mis à la disposition du directeur |
| Trésorerie Berck-sur-Mer                    | 1              |         |          | 2         | 1         | 4         |                                                                                          |
| Trésorerie Le Touquet Paris-plage           | (1)            |         | (1)      | 1         | 1         | 2         | (1) Les emplois de A+ et de A de la TM du Touquet sont mis à la disposition du directeur |
| <b>SGC de Montreuil-sur-Mer</b>             | <b>2</b>       |         | <b>3</b> | <b>14</b> | <b>10</b> | <b>29</b> |                                                                                          |

les horaires de travail sont définis ci-dessous :

| Service                           | Conditions actuelles                             | Conditions après réorganisation                |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Trésorerie de Montreuil-sur-Mer   | Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés   | Pas de changement                              |
| Trésorerie de Berck-sur-Mer       |                                                  |                                                |
| Trésorerie de Campagne-lès-Hesdin | Horaires variables répartis sur 4,5 jours ouvrés | Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés |
| Trésorerie du Touquet Paris-Plage | Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés   | Pas de changement                              |

Information complémentaire concernant le calcul de la Prime de Restructuration de Service :

La distance entre la ville de Berck-sur-Mer et celle d'Ecures est de 15 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

La distance entre la ville de Campagne-lès-Hesdin et celle d'Ecures est de 11,8 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

La distance entre la ville du Touquet Paris-Plage et celle d'Ecures est de 19 km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue)

## Dossier 2 : Création de Conseillers aux Décideurs Locaux.

Selon notre chère direction, pour la gestion du secteur public local, le nouveau réseau sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux décideurs locaux (CDL). En d'autres termes, compte tenu du nombre de trésoreries qu'elle est en train de fermer définitivement, elle essaye de trouver une solution pour les collectivités locales qui n'auront plus de comptable à leur écoute...

Elle affirme que les CDL seront entièrement dédiés à cette mission afin d'apporter un conseil régulier chaque année (appui à la confection des budgets, analyse financière), un conseil thématique ciblé en fonction de l'actualité des réformes (fiscalité directe locale, compte financier unique...) et un conseil à la carte en fonction des besoins des collectivités. Au final, c'est bien ce que tous les comptables de toutes les trésoreries qui ferment ont toujours fait... Rien de nouveau, il suffisait de ne pas fermer les trésoreries...

Elle envisage de créer 22 postes de CDL dans le Pas-de-Calais sur la période 2021-2023 :

| Collectivités rattachées         | Nom et commune d'implantation du SGC « partenaire » |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| CU Arras                         | Arras                                               |
| CC Osartis-marquion              |                                                     |
| CC Sud Artois                    | Bapaume                                             |
| CA Hénin-Carvin                  | Hénin-Beaumont                                      |
| CA Lens-Liévin                   | Lens                                                |
| CABBALR (2 CDL)                  | Béthune<br>Lillers<br>Bruay-la-Buissière            |
| CC Haut-pays du Montreuillois    | Fruges                                              |
| CA Pays de Saint-Omer            | Saint-Omer                                          |
| CC Pays de Lumbres               |                                                     |
| CC Région d'Audruicq             |                                                     |
| CA GCTM                          | Calais                                              |
| CC Pays d'Opale                  |                                                     |
| CC Terre des 2 caps              |                                                     |
| CA Boulonnais                    | Boulogne-sur-Mer                                    |
| CC Desvres-Samer                 |                                                     |
| CA 2 Baies en Montreuillois      |                                                     |
| CC 7 vallées                     | Montreuil-sur-Mer                                   |
| CC Ternois (2 CDL)               |                                                     |
| CC Campagnes de l'Artois (2 CDL) |                                                     |
|                                  | Saint-Pol-sur-Ternoise                              |

La Direction nous a fourni une documentation très importante sur son principe de C D L. Nous sommes habitués à ce comportement. Afin de bien démontrer qu'elle se veut sensible au dialogue social, elle fournit depuis longtemps des documentations plus qu'importantes, croyant donc ainsi nous convaincre de son attachement au dialogue social. Mais, cela ne sert pas à grand-chose, car sur le fond, nous sommes encore et toujours dans le monologue social. En effet, lorsqu'un de ses projets est voté unanimement contre par les organisations siégeant en CTL, la Direction les convoque la semaine suivante en CTL de seconde convocation, ne change pas une virgule à son projet, et l'entérine définitivement, même après un second vote CONTRE des syndicats.

### Dossier 3 : Création des accueils de proximité

C'est le même concept que pour la création des conseillers aux décideurs locaux. Compte tenu du nombre important de trésorerie que notre DDFiP a fermé, ferme et fermera prochainement, elle se doute que le public cherchera où trouver l'information... Voilà pourquoi elle va mettre en place des accueils de proximité. Ces accueils de proximité, ils existent depuis de très nombreuses années, avec les trésoreries mixtes de notre département. Il suffisait de ne pas les fermer, et ainsi, il n'y avait pas d'accueils de proximité à créer. C'est d'une évidente simplicité, mais cela a certainement échappé à notre direction.

La permanence sera organisée à raison d'une demi-journée par semaine. Cette périodicité sera éventuellement adaptée en fonction de la volumétrie des demandes. Dans l'attente de la mise à disposition de l'outil APRDV aux municipalités partenaires, le planning de rendez-vous sera tenu par un agent de la mairie et sera transmis la semaine précédente au SIP concerné pour opérer les contre-appels et préparer la permanence.

Pour des raisons de sécurité évidentes, aucun accueil ne pourra être réalisé par un agent des finances publiques hors la présence d'au moins un agent communal, dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité qui s'imposent à ces missions.

Les agents chargés de l'accueil de proximité disposeront d'un « sac à dos » contenant leur PC portable, d'un dispositif portatif d'impression et de scannage et d'un smartphone professionnel.

Les agents qui effectueront les permanences seront en mission et bénéficieront à ce titre des frais de déplacement liés à cette mission selon les règles applicables actuellement pour tous les agents en mission.

Le montant de la prime d'accueil de proximité dans un point de contacts NRP est défini ci-dessous.

| Nombre de jours d'accueil dans un point de contacts NRP | Montant brut annuel |
|---------------------------------------------------------|---------------------|
| 12 jours par an                                         | 75 €                |
| 24 jours par an                                         | 175 €               |
| 36 jours par an                                         | 275 €               |
| 48 jours par an                                         | 350 €               |

**Les 3 Syndicats présents ont voté CONTRE les restructurations prenant effet au 1er septembre 2022.**



**Point 2 : Fusion du SPFE de Boulogne 1,  
du SPF de Boulogne 2  
et du SPF de Saint-Omer**

Le poste comptable absorbant est le SPFE de Boulogne-sur-Mer 1 ; les postes comptables absorbés sont les SPF de Boulogne-sur-Mer 2 et Saint-Omer.

Les emplois concernés sont les suivants :

| SPFE Boulogne-sur-Mer 1 | SPF Boulogne-sur-Mer 2 | SPF de Saint-Omer |
|-------------------------|------------------------|-------------------|
| 1 Idiv HC               | 1 Idiv HC              | 1 Idiv CN         |
| 2 A                     | /                      | /                 |
| 12 B                    | 5 B                    | 6 B               |
| 4 C                     | 2 C                    | 1 C               |

Les emplois des SPF absorbés seront intégralement transférés au sein du SPF absorbant, à l'exception du poste d'IDIV HC du SPF de Boulogne-sur-Mer 2 et du poste d'IDIV CN du SPF de Saint Omer qui seront mis à la disposition du directeur.

La structure fusionnée comptera donc, en termes d'emplois : 1 IDIV HC 2 A 23 B 7 C

4 postes de travail sont disponibles au sein des locaux du futur SPF fusionné.

A titre d'information :

- deux agents ont indiqué souhaiter suivre leur mission sur le site de Boulogne
- deux agents feront valoir leur droit à retraite au cours du second semestre 2022 et un autre agent, vraisemblablement au cours du second semestre 2024.

**La direction a précisé dans sa documentation certains points importants...** Le dispositif de travail à distance sera couplé à la possibilité, pour les agents concernés, de télétravailler (jusqu'à 3 jours par semaine). L'organisation du travail distant fera l'objet d'un protocole collectif. Les agents des SPF souhaitant continuer à bénéficier du télétravail seront invités à renouveler leur demande auprès du chef du service fusionné. Le pilotage et le suivi des missions exercées à distance seront assurés par l'encadrement, qui assurera une présence régulière sur le site de Saint-Omer. Les agents du site distant pourront être conviés sur Boulogne à des réunions ponctuelles (avec prise en charge des frais de déplacement). Les outils et équipements nécessaires à l'exercice des missions demeureront inchangés. Les méthodes de travail seront harmonisées en concertation avec les équipes. La fusion n'emportera aucune conséquence au niveau des horaires et des durées de travail. A terme, la fusion des trois services permettra de réduire les contraintes en termes d'organisation et de gestion des effectifs, notamment pendant les périodes de congés.

**CFTC et Solidaires DDFiP 62 ont voté CONTRE le projet de la Direction sur la Fusion du SPFE de Boulogne 1, du SPF de Boulogne 2 et du SPF de Saint-Omer . F O s'est ABSTENU.**



### Point 3 : Questions diverses

Problème d'effectif suite au départ des agents de la Trésorerie d'Auxy-Frévent et de Marquise dans le cadre du NRP au 01/01/2022 et 01/09/2022. Les horaires d'ouverture au public seront-ils revus en concertation avec les agents du poste en fonction des effectifs restants?

**Réponse de la DDFiP :** IL n'y aura pas de changement pour les horaires d'ouverture au public. La caisse sera fermée définitivement.

Suite à un groupe de travail portant sur l'EDR, CFTC DDFIP 62 souhaite savoir quand se tiendra un même groupe de travail en concertation avec les OS.

**Réponse de la DDFiP :**En janvier 2022.

Quand se tiendra le GT relatif au fond exceptionnel alloué au CVT ?

**Réponse de la DDFiP :**Au cours de la semaine du 21 février 2022

les collègues s'interrogent sur la localisation du SGC de Boulogne au 1/01/2023. Dans les locaux du SIP rue d'Aumont (vieille ville) ou dans les locaux actuels de la Municipale de Boulogne ( boulevard Chanzy) ?

**Réponse de la DDFiP :**La direction a bien pris note de cette interrogation. Cependant, elle a expliqué que le sujet était particulièrement complexe et qu'elle était en cours de travailler sur sa résolution. De plus, selon elle, cela concerne une situation encore lointaine en 2023.

